

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-1329

présenté par

M. Fuchs, M. Hammouche, M. Haury et M. Charles de Courson

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:**

I. – Le II de l'article 150 VK du code général des impôts est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« La taxe est égale à 6 % du prix de cession ou de la valeur en douane des biens mentionnés aux 1° et 2° du I de l'article 150 VI. ».

II. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de fixer la taxe à la revente forfaitaire de l'or et des métaux précieux actuellement fixée à 11 %, à 6 %, avec une franchise de 5 000 euros.

Cette mesure a pour objectif de constituer un outil pour l'exceptionnel effort de relance initié par le Gouvernement pour contrer la crise économique en stimulant le pouvoir d'achat et la consommation.

D'après une enquête Ipsos, 16 % des Français possèdent de l'or pour une quantité évaluée à environ 3 000 tonnes ; ce qui correspond au cours actuel à 155 milliards d'euros

En 2014 la TFMP (taxe forfaitaire à la revente de l'or et des métaux précieux) a déjà été augmentée à 10 % puis ensuite à 11 %. Depuis le marché les ventes stagnent autour de 9t/an, alors qu'en Allemagne où la fiscalité est nulle (passée un an de détention pour éviter la spéculation) 152 tonnes ont été vendues pour 5,3 milliards d'euros. Au troisième trimestre de 2017, le marché allemand a même atteint le record de 252 tonnes, équivalant à près de 9 milliards d'euros .La fiscalité actuelle

pousse les français a vendre leur or à l'étranger ce qui montre toute l'inefficacité de la fiscalité actuelle.

La fiscalité en vigueur en France est un frein sérieux pour les épargnants français qui préfèrent le thésauriser. Une baisse de la taxe forfaitaire à la revente permettrait de libérer une partie notable de ce stock d'or thésaurisé, de stimuler le pouvoir d'achat, de l'injecter dans l'économie productive et donc de dégager des recettes fiscales importantes pour l'État.%

Au moins 8 % des épargnants se déclarent disposés à vendre leur or en cas de baisse de la fiscalité. En prenant par prudence la moitié de ces 8 %, cela représenterait 120 tonnes d'or soit 4,2 milliards d'euros de liquidité ; ce qui génèrerait 600 millions sous forme de TVA et 100 millions d'euros de taxe forfaitaire sur les métaux précieux (TFMP), alors que la TFMP ne rapporte actuellement que 70 millions d'euros par an.